



Casier judiciaire b2 combien de temps cela reste inscrit

Par **pivan pascal**, le **09/03/2017** à **18:58**

je dois intégrer la police municipale, par contre ils vont regarder les mentions sur mon casier b2. il n'est pas vierge
j'ai fait 2 erreurs dont une pour avoir utilisé un cheque qui n'était pas à moi la police m'a pris mes empreintes digitales. ensuite j'ai été convoqué devant un juge mais pas de condamnation car j'ai demandé un entretien après du procureur pour effacer les mentions du b2 on m'a répondu que cela n'était nécessaire car mon b2 n'avait pas de condamnation, mais chose bizarre de nouveau convoqué à la police et là on m'a tout déballé des deux erreurs, je ne comprend pas cela fait plus de huit ans que cela c'est passé quelqu'un peut-il me dire si de nouveau on va me ressortir lors de l'examen des mentions sur le b2 pour mon entrée en police municipale merci.